

Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers petite-enfance

Rubrique : Encadrement enfance et petite enfance

Autres appellations courantes : Accompagnant éducatif petite enfance (uniquement s'il détient un CAP AEPE)

ROME : K1307 - animateur / animatrice petite enfance

Fiches de la cohésion sociale : animateur(trice) périscolaire

Points de repère : classification et critères classants : [B]

Les finalités du métier

L'assistant maternel accompagne le développement global et l'épanouissement des jeunes enfants en proposant des activités ludiques et éducatives, tout en garantissant leur bien-être et leur sécurité. En parallèle, il crée un lien de confiance avec les familles pour assurer une continuité éducative.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- L'accueil et prise en charge des enfants : Accueil quotidien des enfants dans un cadre sécurisant et bienveillant au sein d'une structure collective, mise en place d'activités d'éveil adaptées à l'âge et au développement de chaque enfant, accompagnement des enfants dans les gestes de la vie quotidienne (repas, change, sommeil), observation attentive du comportement et du développement des enfants
- L'accompagnement et l'échange avec les familles : Échanges réguliers avec les parents sur le déroulement de la journée de l'enfant, établissement d'une relation de confiance et de collaboration avec les familles, transmission des informations importantes concernant l'enfant, respect du projet de la structure et des souhaits des parents
- La coordination et l'échange avec l'équipe pluridisciplinaire : identification et sollicitation des professionnels ressources, partage d'informations issues de ses observations, transmission d'information par oral et par écrit pour assurer la continuité de la prise en charge, participation à des réunions de travail, à des analyses de pratiques, participation aux réunions d'équipe et aux projets de la structure, contribution à la réflexion pédagogique et à l'amélioration continue des pratiques, etc.
- La gestion du cadre d'accueil : Participation à l'aménagement d'un espace adapté et sécurisé pour les enfants, aide à la préparation des repas équilibrés et adaptés à l'âge des enfants, entretien et hygiène des locaux et du matériel utilisé, gestion des stocks de produits d'hygiène et d'alimentation en collaboration avec l'équipe
- La santé et la sécurité : Application des règles d'hygiène et de sécurité, surveillance de l'état de santé des enfants, administration des traitements médicaux sur ordonnance, mise en œuvre des gestes de premiers secours (si nécessaire)

Variabilité

L'assistant maternel exerce ses fonctions à titre principal à son domicile mais peut également exercer dans un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), un accueil collectif de mineurs (ACM) ou autre association accueillant des enfants mineurs. En fonction, certaines missions peuvent être accentuées comme celles relatives à la gestion du cadre d'accueil ou encore les relations avec les parents, etc...

Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Structurer et gérer un projet d'animation (définir les objectifs, sélectionner les moyens, structurer les modalités, rédiger les consignes, évaluer le projet, etc.)
- Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants selon l'âge et les spécificités de chacun
- Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil et de jeu adaptées à l'âge des enfants
- Développer une relation de respect et de confiance mutuels avec les publics
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis
- Détecter et signaler les situations de maltraitance auprès des enfants
- S'adapter aux dynamiques de groupe et gérer les conflits
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire

Connaissances

- Réglementation spécifique aux accueils collectifs de mineurs (ACM)
- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap
- Méthodes pédagogiques

Savoir-être

- Créatif
- Réactif
- Responsable
- Adaptable
- Dynamique
- Patient
- Organisé

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau CAP / BEP (niveau 3)

Diplômes requis pour exercer le métier : CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (CAP EAPE), BPJEPS, bac professionnel ou diplômes

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévolats, etc.

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Mise en œuvre de pratiques écoresponsables dans les activités d'éveil ou dans les équipements

À renforcer : Accueil et accompagnement des enfants ayant des besoins spécifiques (situation de handicap ou autres troubles), support à la parentalité, intégration des outils numériques notamment la communication numérique pour partager avec les parents ou les outils pédagogiques numériques

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Connaissance de fondamentaux liés au développement durable (tri, recyclage, alimentation, produits ménagers, matériel d'activité, etc.)

À renforcer : Mise en place d'accueil et d'activités inclusives tenant compte de besoins spécifiques des enfants, maîtrise des outils numériques de communication ou les outils numériques pédagogiques

Assistante maternelle

Assistant maternel

Mobilités professionnelles



Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur / animatrice petite enfance crèche	• Infirmier DE / puéricultrice • Educateur de jeunes enfants	• /
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur petite enfance ou RPE (Alisfa) • Garde d'enfants à domicile (BAD)	• Éducateur de jeunes enfants (BAD)	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.